

L'Etat spectacle

Autor(en): **Brutsch, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 814

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1022808>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 814 10 avril 1986

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley

Rédacteur:
Marc-André Miserez

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1986: 45 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Jean-Claude Hennet
Yvette Jaggi
Wolf Linder
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

814

L'Etat spectacle

Que savons-nous vraiment de ceux qui gouvernent? Journaux, radio et télévision nous entretiennent quotidiennement de leurs faits et gestes, petits et grands. Mais cela ne suffit de loin pas à évaluer les qualités de l'homme ou de la femme de pouvoir, à apprécier l'empreinte politique laissée — ou non.

Et pourtant l'attitude des médias a changé. Auparavant, on se contentait de reprendre les discours prononcés en diverses occasions, considérés comme autant d'informations qu'il fallait communiquer au grand public. Le discours comme fait brut, sans mise en perspective, critique ou traduction dans la réalité. Le journalisme se veut aujourd'hui moins révérencieux, plus agressif. On cherche des secrets à dévoiler, de la sensation au nom du devoir d'informer. Les magistrats ne sont plus intouchables et c'est un progrès.

Mais il y a aussi une bonne part de vent dans ces informations. Les dettes du conseiller administratif genevois Segond, la carrière de l'ancien conseiller d'Etat valaisan Genoud, la route du conseiller d'Etat fribourgeois Rime (pour prendre trois exemples qui ont défrayé la chronique) sont des faits qui — à des degrés différents, d'ailleurs — intéressent sans doute l'opinion. Et pourtant ils ne suffisent pas à tirer un portrait, à dessiner un profil de l'action de ces magistrats.

L'information ponctuelle ne suffit pas non plus. Au-delà de quelques actes remarquables, quel est le bilan écologique du conseiller fédéral Egli? La confiscation de la baisse du prix du pétrole ou la volonté de nommer Paolo Bernasconi à la Commission fédérale des banques sont-ils des coups d'éclat sans lendemain ou les manifestations d'une politique courageuse d'Otto Stich? Guère de réponse, on en est réduit à laisser parler ses sympathies.

Or ce qui est important, vital dans une démocratie, c'est l'information en profondeur. Quelle est, dans la durée, la réalité des actes par rapport aux intentions affichées? Quels sont aussi les difficultés rencontrées, et de quelle manière et avec quel succès sont-elles surmontées? Cela demande un journalisme d'investigation d'une toute autre ampleur car il ne s'appuie pas sur un document ou une confiance, mais sur la maîtrise d'un domaine et le sens critique.

Il y a à ce propos un cas d'école que les lecteurs de DP connaissent bien (et peut-être est-ce la dernière fois qu'il sera abordé dans ce journal): celui de l'ancien conseiller d'Etat genevois Alain Borner. Elu en 1977 sur une image de jeune cadre dynamique formé dans une multinationale américaine, le nouveau chef du Département de l'économie publique respire le modernisme souriant. Il a l'art de la phrase qui fait mouche et le don d'ubiquité indispensable pour avoir souvent sa photo dans le journal. Chouchou des journalistes, qu'il soigne, il reçoit d'ailleurs le prix Contact décerné par les rédacteurs économiques. Et pourtant tout se gâte. Des informations sur des cas douteux d'application de la législation sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers sont révélées par un quotidien genevois, reprises et amplifiées en Suisse alémanique. Alain Borner, qui n'a plus si bonne presse, n'est pas réélu en 1985. Pendant tout ce temps, on n'a pourtant guère parlé du vrai problème, crucial pour Genève: l'absence complète de toute politique économique cantonale que masquaient des discours ronflants.

A quand des radiographies en profondeur de l'action des magistrats municipaux, cantonaux et fédéraux? Entre La Pravda et Le Matin, il doit y avoir place pour un journalisme qui s'attache au faire et non au dire, et pas seulement lorsque c'est croustillant. Pour en finir avec ces portraits complaisants agrémentés d'un coup de griffe qui soulève la pommade.

F. B.